



## POINT DE VUE



**Pascal Delesnyder**  
Directeur de l'antenne de Tournai de "Cohesium"

"Cohesium" fait partie des entreprises qui ont reçu un prix lors de la journée B2B, pour leur action transfrontalière. Pouvez-vous nous décrire votre expérience en la matière ?

Notre société, spécialisée dans le marketing, la communication et le commercial, est présente à Lille, Tournai et Courtrai. Il y a plus d'un an, nous avons développé un produit, dénommé "Actrans", qui soutient les entreprises souhaitant passer la frontière et investir le marché de l'autre côté. Nous proposons ainsi à ces entreprises une méthodologie d'accompagnement structurée, allant du diagnostic de départ à la mise en œuvre opérationnelle. L'entreprise, assistée dans sa démarche transfrontalière par deux consultants travaillant ensemble (l'un côté français et l'autre côté belge), peut ainsi définir une stratégie pertinente et adaptée au marché visé (français, wallon ou flamand).

### **Avez-vous des attentes particulières par rapport à la création d'un Eurodistrict sur la métropole transfrontalière ?**

Ce projet est prometteur. Créer une "forme" concrète définissant mieux les contours de notre territoire transfrontalier sera certainement bénéfique aux entreprises qui souhaitent s'investir et s'agrandir sur les marchés flamand, wallon et français. Toutefois, cette démarche prendra du temps et il me semble important aujourd'hui de ne pas freiner la dynamique transfrontalière en cours, et qui fonctionne, en la raccrochant de façon trop hâtive à ce projet. Je pense que les avancées devront également être importantes sur le plan identitaire puisqu'il est indispensable, si nous voulons créer une région vraiment transfrontalière, de travailler sur le sentiment d'appartenance et le "marketing territorial". La population et les entreprises ne peuvent pas en effet s'investir dans une dynamique transfrontalière s'ils ne s'y reconnaissent pas. L'Eurodistrict doit donc intégrer fortement, parmi tous les aspects de son projet, le marketing, tant au niveau de l'identité du territoire que dans l'adhésion des acteurs qui en feront sa réussite.

## Les premières rencontres "B2B Eurodistrict" à Lille Grand-Palais

*"Dessiner les contours de la métropole économique de demain", ce vaste programme était au centre des débats de la journée "B2B Eurodistrict" du 5 avril 2005 qui a réuni 300 personnes du monde économique et du monde politique de la plus vaste agglomération transfrontalière en Europe. Cette journée d'échanges, organisée par l'APIM (Agence pour la Promotion Internationale de Lille Métropole) et deux intercommunales flamande et wallonne, Unizo et Ideta, constituait le point d'orgue de leur projet commun : la création d'un Laboratoire Européen d'Intégration Economique (LEIE).*

L'Eurométropole franco-belge constitue l'une des plus fortes concentrations de richesses en Europe (50 000 entreprises, 1,9 millions d'habitants et 30 000 actifs passant la frontière chaque jour). Dans le domaine économique, sa force réside dans le fait que la coopération ne se limite pas à proposer une simple offre transfrontalière de sites d'implantations mais qu'elle consiste, de plus en plus, en une multiplication des actions communes entre les entreprises belges et françaises.

Le contexte institutionnel actuel nourrit de nombreux espoirs et augure d'une coopération transfrontalière plus opérationnelle : ratification du traité franco-belge (permettant la création de groupements locaux de coopération transfrontalière), projet de création d'un "Eurodistrict Lille/Courtrai/Tournai", création d'un groupe parlementaire franco-belge en novembre 2004 sur ce sujet, etc. L'enjeu est donc de taille pour les acteurs économiques, qui ont souhaité, par cette journée d'échanges, adresser un message fort



Lille Métropole franco-belge

au monde politique afin que la dimension économique de ces grandes évolutions ne soit pas oubliée. Parmi les personnalités étaient présents Martine Aubry, Vice-Présidente de Lille Métropole Communauté Urbaine et Stefaan Declerck, Bourgmestre de Courtrai et membre du groupe parlementaire franco-belge.

Les questions qui ont alimenté les débats ont concerné notamment la fluidité du marché du travail, l'harmonisation des règles fiscales, la valorisation sur la scène européenne des pôles d'excellence, etc. Les propositions ont été nombreuses comme la création d'agences locales transfrontalières pour l'emploi, de zones économiques transfrontalières sur le modèle des zones franches ou, de façon plus pragmatique, la mise en place d'un numéro vert à destination des acteurs économiques. Donner un nom au territoire est apparu comme une première étape importante vers la mise en œuvre d'un "marketing commun" et la création d'un véritable sentiment d'appartenance au territoire transfrontalier.

L'une des avancées les plus marquantes de cette journée concerne la création d'un comité économique pour l'Eurodistrict, qui s'est réuni pour la première fois à cette occasion. Il s'agit d'une structure informelle dont l'objectif est de faire parler d'une seule voix le monde économique et parlementaire.

Fessenheim (France) - Hartheim (Allemagne)

## Un 12<sup>ème</sup> pont sur le Rhin en construction

*A 30 kilomètres environ au nord de Mulhouse, les villages de Fessenheim (2127 habitants) et Hartheim (4708 habitants), situés de part et d'autre du Rhin, vont être reliés par un pont de 217 mètres de long. La première pierre a été posée le 22 avril 2005 côté allemand. Les travaux devraient durer un an.*

D'une largeur de 7 mètres, le pont possèdera deux voies de circulation, l'une pour les piétons et cyclistes et l'autre pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes, avec une circulation en alternance. Le trafic a été évalué à environ 500 voitures par jour. L'architecture du pont, en métal et béton, a été conçue dans un souci de respect de l'environnement, le site, l'"île du Rhin", étant un espace protégé obéissant à certaines contraintes écologiques.

Le projet, validé en 2001 par les Etats français et allemand, est le fruit de plusieurs années de débats et de réflexion. Les communes de Fessenheim et d'Hartheim se sont dotées, en 1998,

du premier Groupement Local de Coopération Transfrontalière, le "GLCT Centre Hardt - Rhin Supérieur" afin de mener ce projet. La structure, qui regroupe des communes françaises et allemandes, en assure aujourd'hui la maîtrise d'ouvrage.

L'objectif est de privilégier une desserte locale. La distance à parcourir pour rejoindre le village voisin passera ainsi de 20 à 4 kilomètres. Selon Alain Fochterlé, maire de Fessenheim, le pont est "avant tout un axe de rapprochement, plus qu'une voie de transit".

Les deux communes, jumelées depuis le 9 mai 1993, vont donc pouvoir mettre en œuvre leurs projets communs plus facilement. Ceux-ci concernent notamment les domaines économique, scolaire, culturel et touristique avec la promotion du bilinguisme, les échanges scolaires, la création d'un réseau commun de structures de loisirs et de tourisme et la coopération dans le domaine des secours.



## FICHE TECHNIQUE

## BREVES

## L'Accord franco-belge sur la coopération transfrontalière

*En application de la Convention-cadre de Madrid, les gouvernements français et belge mais également les gouvernements de la Communauté française, de la Région wallonne et le gouvernement flamand ont négocié et ratifié un accord définissant les modalités de la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux. Signé à Bruxelles le 16 septembre 2002, il devrait entrer en vigueur au 1er juillet 2005.*

Cet accord, qui couvre l'ensemble de la frontière franco-belge (Champagne-

### ■ Séminaire sur la coopération transfrontalière et le développement économique

Le Conseil National des Economies Régionales (CNER) a organisé en partenariat avec la MOT un séminaire sur la coopération transfrontalière et le développement économique, le 20 avril 2005 à Paris.

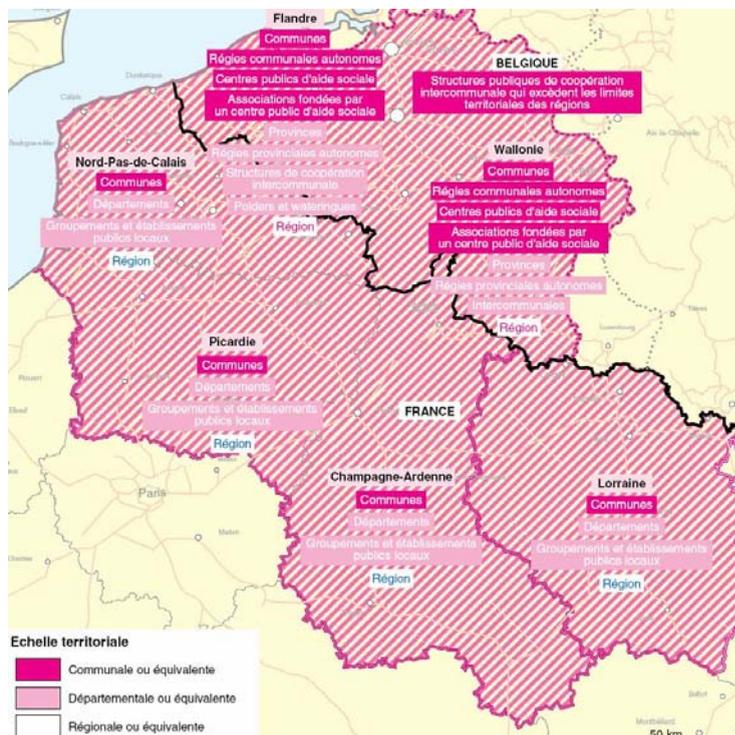
Pour en savoir plus et consulter les divers projets présentés : [www.espaces-transfrontaliers.org](http://www.espaces-transfrontaliers.org) (rubrique Formation)

### ZOOM SUR UN SITE



<http://www.territoires.gouv.fr>

L'"Observatoire des territoires", installé en mars 2005, est un réseau animé par la DATAR. Ses missions sont de rassembler, d'analyser et de diffuser des informations relatives aux dynamiques et aux inégalités territoriales ainsi qu'aux politiques de l'aménagement et du développement des territoires, d'échanger les expériences entre Etat et collectivités territoriales et d'animer un programme d'études et de recherches. Le site portail de l'Observatoire permet de diffuser ces informations autour de thèmes et de territoires, sous la forme de cartes, de données chiffrées et d'informations qualitatives tant au niveau européen qu'infra-régional.



Ardenne, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais et Picardie, Flandre et Wallonie) donne un cadre juridique aux actions de coopération transfrontalière. Côté français, il s'applique aux régions, aux départements, aux communes, à leurs groupements et à leurs établissements publics, côté belge aux provinces, aux communes, aux structures de coopération intercommunale flamandes et wallonnes ainsi qu'à certains établissements publics. L'accord permet également aux signataires de l'Accord, notamment les communautés et régions belges, d'être parties aux conventions de coopération conclues entre les collectivités locales françaises et belges.

L'accord prévoit que les collectivités concernées puissent signer des conventions de coopération. Ces conventions permettent de créer des organismes de coopération dotés ou non de la personnalité juridique. Dans cette seconde hypothèse, deux modalités sont envisagées :

- Article 10 : participation à une structure déjà constituée ou création ex nihilo d'une structure trouvant sa source dans le droit interne, comme, côté belge, les structures de coopération intercommunale flamandes et wallonnes (Intercommunales) et certaines associations ainsi que les GEIE, et côté français, les GIP, le SEML et les districts européens.

- Article 11 : création d'un groupement local de coopération transfrontalière, établissement public local régi par les articles 11 à 15 du traité et subsidiairement par le droit du lieu du siège.

A noter que l'accord ne prévoit pas de commission intergouvernementale mais confie aux préfets des régions et départements frontaliers, la capacité d'étudier, avec les autorités belges compétentes, toutes questions relatives à la coopération transfrontalière (article 2). Dans le cadre des contrôles exercés sur les structures de coopération, les préfets et les autorités belges compétentes doivent se tenir mutuellement informer et prendre leur décision après concertation (article 8).

Retrouvez le texte du Traité et l'ensemble de la discussion parlementaire française sur le site [www.espaces-transfrontaliers.org](http://www.espaces-transfrontaliers.org) (rubrique Fonds juridique).

## Dans la presse, en avril

### ■ La Belgique séduit les Français, La Libre Belgique, 22 avril

Le nombre de Français venant travailler en Belgique a augmenté de 50% en 5 ans...

### ■ Projet CEVA : Berne sait enfin où chercher l'argent promis, Tribune de Genève, 13 avril

Transports - C'est aux chambres fédérales de jouer. Sauf brouille inopinée, le financement semble désormais acquis...

### ■ Annecy à 15 minutes de Genève dans 4 ans, Tribune de Genève, 22 avril

L'autoroute entre Genève et Annecy va enfin voir le jour. Il ne manque que 19 km, mais ils sont attendus avec impatience...

### ■ La France et l'Italie font le point sur le franchissement des Alpes, Le Moniteur, 19 avril

Le ministre des transports Gilles de Robien et son homologue italien Pietro Lunardi se sont rencontrés lundi 18 avril 2005 pour dresser un bilan de l'avancement de plusieurs dossiers liés au franchissement franco-italiens dans les Alpes, dont la liaison TGV Lyon-Turin...

### ■ Sur le chemin de l'Europe, Sud Ouest, 14 avril

Le département des Pyrénées-Atlantiques et la Diputacion Foral de Gipuzkoa ont signé une convention de partenariat...

### ■ Un saut qualitatif à l'Eurocité pour passer la Bidassoa, Le Journal du Pays Basque, 21 avril

La Diputacion et la CABAB vont donner un coup de pouce à l'Eurocité Baiona-Donostia...

### ■ Un "consorcio" franco-espagnol signé hier, L'Indépendant, 22 avril

Les deux villes voisines [Bourg-Madame et Puigcerda] situées sur le plateau de Cerdagne, l'une en Espagne l'autre en France, se préparent en effet à collaborer sous la tutelle de cette convention transfrontalière à l'appellation hispanique...